

Numéro 22, octobre 2019

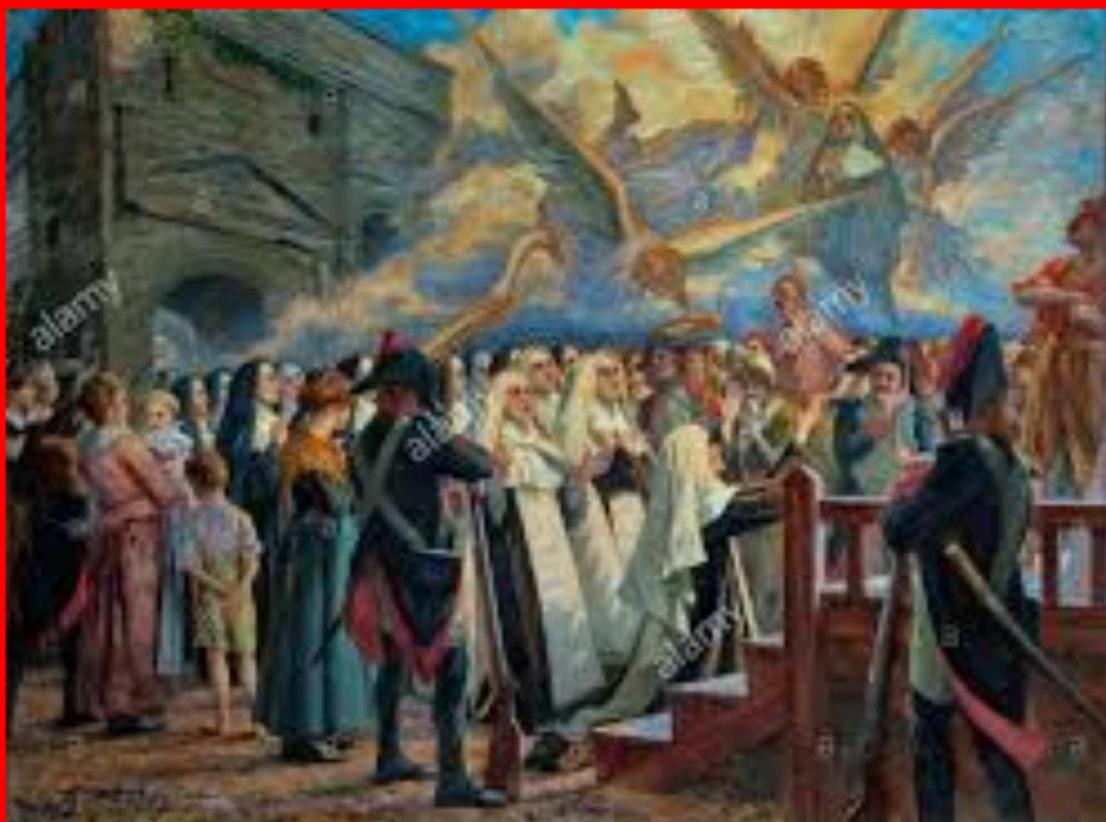
Paroisse catholique de Courthézon,
3 rue Jean Bruguières 84350 Courthézon.
06 37 82 68 72 doumas.regis@wanadoo.fr

La Paroisse courthézonne !

Les paroissiens de Courthézon parlent aux Courthézonnais

Les martyres d'Orange

La Terreur atteint son maximum en 1794. Le Comité de salut public décide le 12 avril l'installation à Orange d'un tribunal révolutionnaire sous la présidence d'Etienne-Christophe Maignet. Très zélé, celui-ci l'organise au plus vite. Il est effectivement installé le 3 juin. Plus de trois cents exécutions par la guillotine s'en suivront. Parmi les victimes trente deux religieuses seront déclarées par l'Eglise « bienheureuses ». La dernière exécutée est une courthézonnaise, Thérèse Consolin.



Le drame de la Constitution civile du clergé.

A la fin du XVIIIème siècle le Royaume de France avait besoin de profondes réformes. Il y avait les problèmes financiers, la dette, mais, plus profondément, l'évolution de la société conduisait à la mise en question de l'organisation traditionnelle des trois « ordres » : clergé, noblesse, tiers-état. A la suite de la réunion des « Etats généraux », cela fut acquis très vite, mais une très profonde incompréhension de la nature même de l'Eglise allait conduire à l'inacceptable. Dans une logique séculière, la Révolution - Louis XVI régnait encore - décida une réforme de l'Eglise en en faisant un simple organisme d'Etat. Les évêques et les prêtres devenaient des fonctionnaires du culte, rémunérés convenablement, mais au mépris de l'idée même de vocation. Cela fut particulièrement grave pour les ordres religieux. On mis en question le principe même des « vœux ». C'était atteindre à l'intime des hommes et des femmes qui avaient voulu - librement ! - se consacrer au Christ. Et la Révolution se radicalisant, on en vint, au nom de la « liberté » ! à une véritable persécution, qui fit de très nombreux martyrs. C'est ainsi qu'à Orange on condamna à mort : à la guillotine, trente-deux religieuses venues de divers couvents de la région. La première fut exécutée le 6 juillet 1794, la dernière -Thérèse Consolin - le 26 juillet.



La chapelle de Gabet

Après les exécutions, il fallait enterrer les corps (et les têtes !). La « commission populaire » décida de réquisitionner un terrain au plus loin de la ville, au confluent du Rhône et de l'Aigues. On y creusa quatre grandes fosses et l'on commença à y jeter les corps couverts de chaud vive. En fait, une seule fut remplie à cause de l'interruption des exécutions lorsque la nouvelle de la mort de Robespierre parvint à Orange. C'est dans cette fosse que se trouvent les corps des trente deux religieuses et c'est sur cette fosse que le propriétaire du terrain construisit au début du XIXème siècle une chapelle : la chapelle de Gabet.

Thérèse Consolin

Thérèse Consolin est née le 6 juin 1736 à Courthézon, où ses parents, Jean Consolin et Marie-Anne Guérin, s'étaient mariés. Quelques heures à peine après sa naissance, l'abbé Petit, curé de la Paroisse, lui donnait le baptême. La famille était profondément chrétienne. Thérèse est devenue ursuline et l'un de ses frères prêtre. Jeune fille, elle eut de forts sentiments pour un joli garçon de son voisinage. Cependant, elle s'éloigna et devint la supérieure du couvent de Sisteron. Elle avait pris le nom de « sœur du Sacré-Coeur ». Lorsque le couvent fut fermé et les sœurs dispersées, le 27 septembre 1792, elle rejoignit sa famille à Courthézon. C'est là qu'elle fut arrêtée et conduite à Orange le 25 mars 1794. Elle fut la première religieuse incarcérée à Orange et elle sera la dernière à être exécutée le 26 juillet.

visite !

Le doyenné d'Orange-Bollène, dont fait partie Courthézon, organise le samedi 12 octobre une visite des lieux où vécurent la plupart des martyres. Le rendez-vous est à 15h au couvent du Saint-Sacrement (un grand nombre des martyres étaient « sacramentines ») ou bien à la chapelle des Ursulines (hôpital). En conclusion de la visite, célébration du renouvellement des promesses baptismales à 17h à la collégiale Saint-Martin.

Au départ la congrégation de Sainte-Ursule, fondée par Angèle Merici, était une famille religieuse non-cloîtrée. Mais en 1572 l'archevêque de Milan modifie leurs institutions et soumet les sœurs à la règle de saint Augustin. Désormais elles prononcent des vœux et se voient imposer la vie commune.